

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de NANTON

L'an deux mil dix neuf et le dix-huit du mois de septembre, le conseil municipal réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Véronique DAUBY, Maire.

Date de convocation : mardi 10 septembre 2019

Étaient présents : DAUBY Véronique, DEPOIL Pascale, COLAS Didier, GIRARD Arnaud, HAAS Didier, MARCHANDIAU Perrine, LACHAUX Fabien et PROTATEstelle.

Étaient excusés : BENAS Nathalie ayant donné son pouvoir à DEPOIL Pascale, DUCROT-VERDUN Jean-Pierre ayant donné son pouvoir à GIRARD Arnaud, GARROT Cédric ayant donné son pouvoir à HAAS Didier.

Étaient absents : BIARD Romain, BOYEAUD Anthony et CHEVALIER Aurélia.

Secrétaire de séance : PROTAT Estelle

Ouverture de séance à 19h15.

Le compte-rendu de la réunion du précédent conseil municipal tenu le 10 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés.

I. RODP par les opérateurs de Télécom

Il s'agit de l'encaissement de la redevance 2019 pour l'occupation du domaine public de la part de France Télécom, d'un montant de 619,86 €, qui sera ensuite reversée au SYDESL.

Le conseil accepte cette délibération à l'unanimité par les membres présents et représentés.

II. Rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif

Madame le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif 2018. Pour l'année 2018, nous comptons 356 abonnés. Le volume total facturé est en baisse et passe de 25 838 à 24 745 m³. La tarification n'a pas changé : 50 € de part fixe et 0,75/m³. Le prix pour une facture de 120m³ est d'environ 158 € ce qui nous fait un prix TTC au m³ de 1,32 €.

Le rapport est voté à l'unanimité par les membres présents et représentés.

Le conseil rappelle que la compétence de l'assainissement sera assumée par l'intercommunalité Entre Saône et Grosne à partir de janvier 2020.

III. Bail à ferme avec M.Cédric Girard

Suite aux modifications qui ont eu lieu avec M. Guittat, la surface louée par la commune à M. Cédric Girard est modifiée et passe à 0,6 hectares (parcelle ZC110). Le conseil autorise Mme le Maire à signer ce bail à l'unanimité des membres présents et représentés.

IV. ONF : coupes de bois 2020

L'ONF propose :

- l'inscription de la parcelle 313 d'une surface de 2,13 ha pour l'exercice 2020 ;
- le report de passage en coupe des parcelles 421, 202 pour l'année 2022 et la 223 pour l'année 2023 suite au retard d'affouage, ainsi que la délivrance en bloc et sur pieds de la parcelle 313.
- un volume maximal de 30 stères , un abattage jusqu'au 15/04/2020 et un débardage jusqu'au 31/10/2020

Le conseil vote cette délibération à l'unanimité par les membres présents et représentés.

V. Point sur l'avancement du projet cheminements doux

La signature des actes d'engagement a eu lieu jeudi 12 septembre avec les entreprises Dessolin et Chapey. Le début des travaux aura lieu le lundi 30 septembre pour une durée d'environ 3 mois (cela pourra déborder sur janvier en cas de mauvais temps) et les réunions de chantier auront lieu tous les jeudis à 8h30. Mme le Maire a demandé à l'entreprise Dessolin de prendre en compte le projet de chicane de Sully. Une réunion sera programmée sur place. Mme le Maire a également demandé d'ajouter quelques découpes de chaussée à Chalot en lien avec le projet du CAUE. Un programme de travaux sera envoyé prochainement, sachant que la première phase de travaux concernera le busage du fossé entre Sully et le bourg.

Concernant les plantations, l'appel d'offres était assez précis sur le type d'arbustes et de fleurs choisis mais Mme le Maire a demandé à l'entreprise Chapey de pouvoir revenir éventuellement sur ces plantes car les plantations choisies n'ont jamais été présentées au conseil municipal.

VI. Décisions modificative du budget 2019 pour le projet de cheminements

Les prix à l'ouverture des plis étaient plus bas que ceux annoncés par le maître d'œuvre, donc au lieu d'attendre 2020 pour affermir les tranches optionnelles, le conseil municipal est en mesure de réaliser l'intégralité des travaux. Il avait été prévu 230 027,96 TTC pour les aménagements + 21 000 € de maîtrise d'œuvre dans le budget d'investissement en considérant uniquement une partie des travaux sur cette année. Voici les nouveaux montants de dépenses et de recettes qui comprennent l'intégralité des travaux.

	Dépenses		Recettes
Aménagements VRD	229 200 € TTC	Département	2 655,00 €
Espaces verts	37 290 € TTC	DETR 20 %	46 081,00 €
Maîtrise d'œuvre	16 000 € TTC	Région 30 %	70 662,00 €
2 % imprévus	5 650,00 €	Amende	7 000,00 €
		Envi	15 000,00 €
TOTAL	288 140,00 €		142 358,00 €

Un virement du fonctionnement à l'investissement plus important que celui originellement prévu est donc nécessaire. Pour le fonctionnement :

Article	BP	DM	Vote
615 221 Bâtiments publics	30 000,00 €	-5 000,00 €	25 000,00 €
615 228 Entretien bâtiments	30 000,00 €	-10 000,00 €	20 000,00 €
615231 voirie	30 000,00 €	-6 000,00 €	24 000,00 €
615232 réseaux	26 000,00 €	-11 909,04 €	14 090,96 €
61524 Bois et forêts	20 921,92 €	-10 000,00 €	10 921,92 €
61551 matériel roulant	25 000,00 €	-5 000,00 €	20 000,00 €
023 virt à l'investissement	74 116,08 €	47 909,04 €	122 025,12 €

Pour l'investissement :

Articles	BP	DM	Vote
2315 Travaux	251 027,96 €	37 112,04 €	288 140,00 €
1341 DETR	46 000,00 €	1 081,00 €	47 081,00 €
1322 Région	82 500,00 €	-11 878,00 €	70 622,00 €
21 Virt du fonctionnement	74 116,08 €	47 909,01 €	122 025,12 €

La décision modificative des budgets est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

VII. Questions diverses

- Les travaux de la poste : ils ont débuté le 16 septembre et dureront environ un mois. La rampe et la rambarde arriveront en dernier. Nous avons obtenu 30 % de subvention pour la réalisation de ces travaux et de ceux du café.
- Les travaux du foyer ont commencé la semaine du 9 septembre et après 3 semaines de séchage la peinture minérale pourra être appliquée. La façade ouest sera reportée l'année prochaine, l'entreprise assurant les travaux de la rampe d'accessibilité en priorité.
- Travaux du café : les travaux de remise aux normes des sanitaires du café sont reportés à 2020.
- Les journées du Patrimoine : le 21 et 22 septembre exposition dans les lavoirs de Nanton suite au projet "ré-enchanter les lavoirs". Le samedi 21 nous sommes invités au lancement de l'exposition à 11 heures au lavoir de Chalot par l'amicale des Nantonnais. Le mercredi 9 octobre, afin de remercier ceux qui ont travaillé pour la réfection du lavoir, un petit apéro-dîatoire aura lieu au clos Chapot vers 18H30. La commune offrira le vin.
- La course pour Julie : rendez-vous le 20 septembre pour la répartition des bénévoles. Suite à quelques problèmes administratifs le parcours sera simplifié et la course non chronométrée. La course aura lieu le dimanche 29 septembre le matin.
- Le fleurissement de la rue Adolphe Déchenaud : le projet en lien avec le CAUE et la communauté de communes a débuté fin août réunissant quelques habitants de Chalot. Les zones à fleurir et à enherber ont été définies. Le prochain atelier concernera le choix des plantes et fleurs (le 24 septembre à 17H30) Vous êtes les bienvenus pour partager aussi vos connaissances ou essayer dans votre hameau. Le dernier atelier sera début novembre, un samedi matin, pour planter : toutes les forces vives seront appréciées.
- Végétalisation du cimetière : L'en-herbage du cimetière débutera le 30 septembre.
- Courrier d'un habitant : Mme le Maire donne lecture au conseil d'un courrier qui lui est adressé de la part d'un habitant du village.

La séance est levée à 21h08.

